

Nombre de Délégués :

En exercice 120
Présents 61
Votants 63

Objet :

**ACQUISITION DE SACS
PLASTIQUES**



N° 15/08/03/2019

L'an deux mille dix neuf, le vendredi 08 mars à 18h30, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac St Quentin sous la présidence de M. Jean-Pierre DUBOIS, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 22 février 2019*

Etaient présents :

ARCHIGNAC : M. Joël PARKITNY,
AUBAS : M. Jean-Marie DESCAMP,
BEYNAC ET CAZENAC : M. Philippe SOULETIS,
BEZENAC : M. Hervé CARVES, M. Alain FREREBEAU
BORREZE : M. Pierre CHEVALIER, M. Dominique HERMENAULT,
CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Louis CHUPIN,
CARLUX : Mme M-Laure FERBER, M. Jean-Claude DELHORBE,
CASTELNAUD LA CHAPELLE : M. J-Pierre NADAL,
CAZOULES : M. Jean-Yves GOILLON,
CENAC ET ST JULIEN : Mme Huguette ROBISSOUT,
DAGLAN : Mme M-Hélène VASSEUR,
FLORIMONT GAUMIER : Monsieur Mathias LUCAS,
GROLEJAC : M. Claude BOYER,
JAYAC : M. Raymond BROUSSE,
LA CHAPELLE AUBAREIL : M. Sébastien FRIT,
LA ROQUE GAGEAC : M. Jérôme PEYRAT,
LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL : M. Marcel POIRIER, Mme Amandine DALBAVIE,
LES FARGES : Mme Arlette SOULIAC,
MARCILLAC ST QUENTIN : Mme Nicole LALANDE, M. Daniel VEYRET,
MARQUAY : M. Daniel LALEU, Mme Sylvie JESINGHAUS,
MEYRALS : M. Philippe DAURY,
MONTIGNAC : M. Michel BOSREDON, Mme Marie HIAUT,
PAULIN : M. Alain PERIQUOI,
PEYRILLAC ET MILLAC : Mme Denise ARNOULT,
PRATS DE CARLUX : Mme Eloïse MARADENE,
PROISSANS : M. Patrick CROUZILLE, M. Ludovic DEURRE,
SALIGNAC EYVIGUES : M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Jacques FERBER,
SARLAT LA CANEDA : Mme Marlies CABANEL, Mme Marie Pierre VALETTE,
COLY ST AMAND : M. J-Pierre PACAUD,
ST ANDRE D'ALLAS : M. Dominique THIBART,
ST AUBIN DE NABIRAT : M. Antoine VAN HUSSEN,
ST CREPIN ET CARLUCET : Mme CAPMAS REBOUSSOU,
ST CYBRANET : M. Hervé MALAURIE,
ST GENIES : M. Michel LAJUGIE,
ST JULIEN DE LAMPON : M. Jean-Pierre HAMEL,
ST LAURENT LA VALLEE : Mme Danielle ROUVES,
ST LEON SUR VEZERE : M. Gilbert JARDEL, M. David LESPINASSE,
ST MARTIAL DE NABIRAT : M. J-Claude CABANNE, Mme Isabelle ROUSSEAU,
ST VINCENT LE PALUEL : M. Etienne ROUQUIE,
TAMNIES : Mme Valérie CHIOTTI, Mme Lydie LACOMBE,
VALOJOUX : M. Philippe BASTIDE, Mme Christiane SALVIAT,

Certifié exécutoire le :

Affiché le :

Publié ou Notifié le

AR PREFECTURE

024-252402284-20190308-20190315-DE
Regu le 21/03/2019

VEYRIGNAC : Mme Claude DENIS,
VEYRINES DE DOMME : M. Jean-Pascal FARINA,
VEZAC : M. Patrick SINGIER, M. Alain BOYER,
VITRAC : M. Eric GAUTHIER, M. Marc GERODOU,

Mme Marlies CABANEL (*élue de la commune de Sarlat*) a été élue secrétaire de séance.

Excusé(e)s : M. Jean-Luc BRUGUES (*commune de Cénac*), MM. Jean-Claude CASSAGNOLE, Francis COUSIN (*de la commune de Domme*), Mme Jacqueline JOUANEL (*commune de Meyrals*), Mmes Christiane DESMOULINS et Edwige BOY (*commune de Nabirat*), Mmes Elisabeth GARCETTE et Corinne BRIDE ROYE (*commune de Peyzac le Moustier*), Mme Brigitte AUDOUARD (*commune de Ste Nathalène*), M. Xavier MARQUEZE (*commune de St Vincent de Cosse*), Mmes Michèle VALETTE, Amanda MILLINSHIP, Pierrette BELMONT, Isabelle DAUMAS CASTANET (*commune de Sergeac*).

Procurations : M. Jean-Claude JOINEL à M. Jean-Louis CHUPIN (*commune de Calviac*), M. Jean-Jacques ALBIE à M. Dominique THIBART (*commune de St André d'Allas*).

.....

Le Président expose au Comité Syndical qu'il est souhaitable de prévoir, comme chaque année, l'achat des sacs de pré-collecte qui seront distribués aux administrés en début d'année prochaine.

Compte tenu de l'évaluation de ce type de fourniture, inférieure à 90 000€ HT pour chacun des 2 lots, le mode de consultation choisi est donc le marché public à procédure adaptée.

Le Président présente à l'assemblée l'analyse des offres, qui peut se résumer ainsi :

Le CCTP fait état des critères de sélection suivants :

- * 35 points pour l'intérêt économique
- * 35 points pour la qualité, la solidité et respect du cahier des charges
- * 15 points pour le délai de livraison
- * 15 points pour les garanties

Le marché est réparti en deux lots :

> **Le lot n°1** concerne l'acquisition des sacs à déchets, en matière plastique, dits « sacs noirs » (contenance : 30l, 50l, 100l, 150l).

5 offres ont été reçues des Ets BARBIER, INTERPACK, PLASTHYLEN, PTL, TOUSSAC et répondent au cahier des charges.

Suite à l'analyse des offres par la Commission des Marchés et considérant les besoins quantitatifs, le mieux disant est l'établissement BARBIER domicilié à Sainte Sigolène (43600) avec la note de 70/100, pour un montant évalué à 48 467.54€ HT.

> **Le lot n°2** concerne la fourniture de sacs pour la collecte sélective, en matière plastique, dits « sacs jaunes » (contenance : 50l et 110l).

3 offres ont été reçues des Ets BARBIER, PLASTHYLEN, TOUSSAC et répondent au cahier des charges.

Suite à l'analyse des offres par la Commission des Marchés, le mieux disant est l'entreprise BARBIER domicilié à Sainte Sigolène (43600), avec la note de 69/100, pour un montant de 2 607.42€ HT.

AR PREFECTURE

024-252402284-20190308-20190315-DE
Regu le 21/03/2019

Vu l'analyse des offres, l'avis de la Commission des Marchés et celui du Bureau Syndical réunis en séance du 05/03/2019,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de retenir les fournisseurs suivants :

* **Lot n°1** : Les sacs noirs seront commandés auprès des Ets BARBIER domicilié à Sainte Sigolène (43600), comme suit :

Les mille sacs de 150l au prix HT de	176.12€
Les mille sacs de 100l, au prix HT de	71.67€
Les mille sacs de 50l, au prix HT de	30.03€
Les mille sacs de 30l au prix HT de	18.96€

* **Lot n°2** : Les sacs jaunes seront commandés auprès des Ets BARBIER domicilié à Sainte Sigolène (43600), comme suit :

Les mille sacs de 100l lien classique, au prix HT de	117.11€
Les mille sacs de 50l lien coulissant, au prix HT de	54.03€

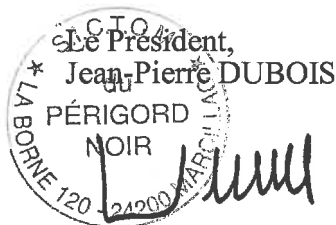
- **Mandate** le Président pour réaliser ces achats,

- **Autorise** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes,

- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2019

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour copie conforme,
Marcillac St Quentin, le 08 mars 2019



AR PREFECTURE

024-252402284-20190308-20190315-DE
Regu le 21/03/2019

SICTOM DU PERIGORD NOIR

Commission des Marchés du 05/03/2019

Proposition 2018 (€ le mille)	SACS JAUNES				SACS NOIRS			
	CS	CS	CS	CS	CS	CS	CS	CS
quantité de sacs prévisionnels	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
TOUSSAC	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
PLASTHYLEN	140,00	140,00	140,00	140,00	140,00	140,00	140,00	140,00
INTERPACK	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00
PTL	117,11	117,11	117,11	117,11	117,11	117,11	117,11	117,11
BARBIER	64,03	64,03	64,03	64,03	64,03	64,03	64,03	64,03

Lot 1 : sacs OM	Lot 1 : sacs CS				Lot 2 : sacs CS			
	TOTAL HT SICTOM	TOTAL TTC SICTOM	Lot 1 : Montant du marché HT	Lot 1 : Montant du marché TTC	TOTAL HT SICTOM	TOTAL TTC SICTOM	Lot 2 : Montant du marché HT	Lot 2 : Montant du marché TTC
TOUSSAC	1 230,00	1 580,00	65 940,60	78 726,72	1 050,00	1 290,00	2 631,00	3 187,20
PLASTHYLEN	795,00	8 077,14	51 904,89	62 124,30	1 470,00	1 784,00	3 081,60	3 687,92
INTERPACK	862,50	7 379,49	49 489,81	55 794,97	0,00	0,00	0,00	0,00
PTL	760,75	7 449,28	42 527,70	51 033,24	0,00	0,00	0,00	0,00
BARBIER	750,75	7 039,89	40 676,80	48 812,28	1 350,75	1 229,66	2 807,42	3 128,90

Lot	Lot 1 : sacs OM			Lot 1 : sacs CS			Lot 2 : sacs CS		
	INTENSITE ECONOMIQUE 25 POINTS	DELAI DE LIVRAISON 15 POINTS	CLASSEMENT	INTENSITE ECONOMIQUE 25 POINTS	DELAI DE LIVRAISON 15 POINTS	CLASSEMENT	INTENSITE ECONOMIQUE 25 POINTS	DELAI DE LIVRAISON 15 POINTS	CLASSEMENT
TOUSSAC	20,00	3,00	61,00	34,00	3,00	61,00	34,00	3,00	61,00
PLASTHYLEN	30,00	4,00	65,00	27,00	4,00	65,00	27,00	4,00	65,00
INTERPACK	30,00	1,00	65,00	0,00	0,00	65,00	0,00	0,00	65,00
PTL	30,00	13,00	65,00	0,00	0,00	65,00	0,00	0,00	65,00
BARBIER	35,00	4,00	70,00	35,00	4,00	70,00	35,00	4,00	70,00

Après analyse des offres et des délibérations, la Commission des Marchés décide de retenir :

Pour la fourniture de sacs noirs, lot 1 :

Pour la fourniture de sacs jaunes, lot 2 :

J BARBIER

Signature

Signature

AR PREFECTURE

024-252402284-20190308-20190315-DE
Regu le 21/03/2019

15